

M^R VENIZÉLOS PROMET DE DONNER LE VOTE MUNICIPAL

Une délégalion de 17 organisations féminines de toute la Grèce s'est présentée le 30 Janvier devant le Président du Conseil Mr Vénizélos. Mme Théodoropoulo, présidente de la L. H. D. F. présenta les déléguées des différentes organisations d'Athènes et des provinces et soumit la résolution de la Conférence Publique de Mars 1928 ainsi que la liste des cinquante organisations qui y avaient pris part. Elle ajouta qu'elle espère que Mr le Président est convaincu, en voyant le nombre des représentantes, que l'idée de l'affranchissement politique des femmes grecques a gagné énormément du terrain depuis 1920 lorsque pour la première fois une seule société féministe, la L.H.D.F. s'était présentée pour lui demander le vote.

Mr Venizélos **reconnut que le féminisme avait fait de grands progrès en Grèce, comme il devait le faire, qu'il trouve que la femme grecque des villes et des villages est absolument mûre pour le vote municipal et communal, qu'il serait très disposé de leur accorder après s'être entendu avec ses collègues du Conseil des Ministres.**

Les déléguées remercièrent le Président en le félicitant en même temps pour les nouvelles lois présentées par le Gouvernement et qui intéressent tout spécialement les femmes, surtout les lois sur la **protection des enfants illégitimes** et sur les **tribunaux d'enfants**.

* *
*

ACTIVITÉ DE LA LIGUE.

Deux questions très importantes que la Ligue a soulevées depuis sa fondation, la protection légale des **enfants illégitimes** et les **tribunaux d'enfants** sont aujourd'hui à l'ordre du jour. La loi sur les enfants illégitimes a déjà été modifiée quatre fois sans réussir à présenter un ensemble satisfaisant. Heureusement qu'elle vient d'être confiée à des personnalités de la plus haute compétence avant d'être soumise à la Chambre et le projet de loi qui sera présenté sera beaucoup plus équitable et plus avancé que la loi existante. Nous suivons de près la préparation de la loi et nous comptons faire avec le Conseil National des

femmes des démarches en commun pour obtenir autant que possible que la loi soit conforme à notre principe de l'égalité des enfants légitimes et illégitimes.

Nous visons surtout à ce que la condition sociale de la mère n'influence pas la somme que la père lui payera pour l'entretien et l'éducation de son enfant, que l'article de la loi qui exclue les hommes mariés de leurs obligations envers leurs enfants illégitimes, soit aboli, que toutes les démarches judiciaires de la mère pour obtenir la reconnaissance de son enfant illégitime par le père ne comporte aucun frais etc. etc.

Nous avons déjà pu influencer les législateurs sur certains points et nous espérons jusqu'à la fin obtenir encore quelque amélioration de la loi.

En même temps la L.H.D.F. s'occupe de la question des tribunaux d'enfants à propos d'un projet de loi qui sera bientôt présenté à la Chambre. La Ligue ayant pris connaissance de ce projet de loi a adressé un mémorandum au Ministère de Justice pour appuyer son point de vue sur quelques points importants: 1—Sur la question du **discernement**, la Ligue demande qu'elle soit tout à fait abolie jusqu'à l'âge de 18 ans. 2) Que deux assesseurs soient adjoints au juge unique qui serait spécialisé pour les tribunaux d'enfants. L'un des deux assesseurs devrait nécessairement être une femme. 3) Que les tribunaux d'enfants aient la compétence de juger tous les enfants des deux sexes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus. 4) Que la police n'aurait aucun droit d'enquête dans des cas de délinquance enfantine. 5) Que l'examen médical soit obligatoire pour tous les enfants délinquants. 6) Que l'enquête sur la délinquance enfantine ainsi que la surveillance des enfants délinquants soit confiées à des délégués (probation officers) des deux sexes.

Le mémorandum de la Ligue comprenait encore quelques détails importants.

D'autres organisations féminines le Conseil National des femmes, la Ligue internationale des femmes, le Ligue des femmes Universitaires, le Groupe des femmes socialistes ont fait aussi des démarches parallèles. En ce moment toutes ces organisations collaborent avec notre Ligue pour appuyer devant la Chambre le point de vue commun des femmes organisées.